



www.ville-saran.fr

Charte d'utilisation

des services numériques

DIRECTION DE L'ÉDUCATION ET DES LOISIRS
> **pôle culturel - Médiathèque**

Cette Charte a pour but de présenter l'usage des services numériques de la médiathèque de Saran (postes multimédia, Wifi, tablettes). Elle complète le règlement intérieur.

Les services numériques ont pour vocation de compléter et d'élargir l'offre documentaire de la médiathèque et s'inscrivent dans les missions de service public et plus largement dans la politique culturelle de la ville : s'informer – se former – se distraire – se cultiver.

Descriptif et horaires

Les services numériques de la médiathèque sont composés de postes informatiques situés dans l'espace multimédia, de tablettes réparties dans la médiathèque et du Wifi. Ils sont accessibles pendant les heures d'ouverture de la médiathèque.

Disponibilité des services numériques : la médiathèque s'efforce de maintenir l'accessibilité des services qu'elle propose de manière permanente, mais elle n'est tenue à aucune obligation d'y parvenir. La médiathèque peut donc interrompre l'accès, notamment pour des raisons de maintenance, ou pour toutes autres raisons, notamment techniques, sans qu'elle ne puisse être tenue pour responsable des conséquences de ces interruptions. La médiathèque essaiera, dans la mesure du possible, de tenir les utilisateurs informés de la survenance de ces interruptions.

Le personnel de la médiathèque est le seul habilité à allumer et éteindre les ordinateurs ainsi que les tablettes numériques et/ou à en modifier la configuration.

Accès au service

Espace multimédia

Tout abonné à la médiathèque a la possibilité d'accéder aux postes informatiques de l'Espace multimédia gratuitement dans la limite d'une heure par jour en utilisant sa carte valide d'adhérent à la médiathèque.

L'accès au poste se fait sans rendez-vous. Si tous les postes de travail sont occupés, une réservation pourra être faite à l'accueil de l'Espace multimédia. Dans les périodes de faible fréquentation, un temps de consultation supplémentaire limité à 60 minutes pourra être accordé à la demande de l'utilisateur.

Des accès restreints par âge ont été mis en place :

- enfants : moins de 13 ans
- adolescents : 14 à 15 ans
- adultes : 16 ans et plus

Pour les mineurs, l'usage d'Internet est une activité placée sous la responsabilité des parents ou représentants légaux qui autorisent l'utilisation de ce service lors de l'inscription. L'usage d'un poste est limité à 2 personnes.

Tablettes numériques

L'utilisation des tablettes est possible pour tous les usagers, abonnés ou non à la médiathèque, mais restreinte à l'enceinte de la médiathèque.

Sur place, des règles d'utilisation et des recommandations (temps de connexion, indication d'âges) sont indiquées pour chaque tablette.

Wifi

Le Wifi est public, gratuit et limité en temps de connexion. L'utilisateur s'engage à ne pas utiliser le service WIFI à

des fins illicites, interdites ou illégales. Il doit donc respecter les réglementations relatives à la vie privée de toute personnes et à son respect ainsi qu'au code de la propriété intellectuelle et artistique.

Services offerts

Espace multimédia

Les postes de l'espace multimédia sont équipés de logiciels de bureautique, d'un accès au catalogue en ligne de la médiathèque et d'un accès à Internet.

Les utilisateurs disposent d'un espace de stockage personnalisé dont ils sont responsables. La médiathèque n'est pas responsable des pertes de données possibles et encourage les usagers à sauvegarder les informations sur des supports sécurisés.

La médiathèque ne peut en aucun cas être tenue responsable quant à l'usage des prises d'alimentation électrique fait par les utilisateurs d'ordinateurs portables. Cet usage se fait sous leur entière responsabilité.

L'impression de documents est possible en noir et blanc et couleurs à partir des postes de l'Espace multimédia. Elle est payante et réservée à un usage strictement privé. Chaque utilisateur doit s'adresser à l'accueil où il pourra acquérir des unités d'impression. Le tarif est fixé chaque année par délibération du Conseil Municipal.

Tablettes numériques

Les règles d'accès à internet s'appliquent à l'usage des tablettes numériques disposant d'un accès internet.

La médiathèque intègre aux tablettes une sélection d'applications. Il est interdit d'ajouter ou de supprimer des applications sur les tablettes numériques.

Le personnel de la médiathèque est le seul habilité à allumer et éteindre les tablettes numériques et/ou à en modifier la configuration et le paramétrage.

Les devoirs de l'utilisateur

Il est responsable de sa session de travail. La confidentialité des informations et leur fiabilité sur Internet n'étant pas assurées, la navigation s'effectue sous l'entière responsabilité de l'utilisateur.

La médiathèque ne pourra être tenue pour responsable des conséquences, quelles qu'elles soient, de cette navigation. L'envoi de toute information nominative se fait sous la responsabilité de l'internaute.

Il est interdit de pénétrer dans des systèmes autres que ceux dont l'accès est prévu, d'entraver le système, de porter atteinte aux données et de tenter d'accéder au disque dur. Les utilisateurs s'engagent à ne pas modifier la configuration du poste de consultation et des tablettes et/ou effectuer des opérations pouvant nuire au bon fonctionnement du matériel. Tout problème technique doit être signalé aux bibliothécaires. Toute dégradation du matériel engage la responsabilité de l'utilisateur qui doit le remplacer ou le rembourser en fonction de la valeur en cours lors de la détérioration.

L'usager s'engage également à ne pas télécharger ou transférer des fichiers illégaux et à respecter les droits d'auteurs.

L'usager s'engage à ne pas communiquer sa carte et son code à une tierce personne afin de lui permettre d'accéder à internet.

Respect de la législation

L'utilisateur s'engage à respecter la législation en vigueur ; il s'engage notamment à utiliser les services d'internet :

- dans le respect des lois relatives à la propriété intellectuelle,
- dans le respect des lois relatives à l'informatique, aux fichiers et aux libertés,
- dans le respect des règles relatives à la protection de la vie privée et notamment du droit à l'image,
- en s'assurant de ne pas envoyer de messages et consulter de sites à caractère raciste, pornographique, pédophile, injurieux, diffamatoire... et, de manière générale, à ne pas diffuser d'informations présentant le caractère d'un délit.

L'utilisateur est informé que la médiathèque n'est pas responsable du contenu des pages Internet ni de l'usage qu'il pourrait en être fait. Toutefois le personnel se réserve le droit d'interrompre toute connexion dont l'usage ne conviendrait pas à un lieu public ou qui ne respecterait pas ces règles et se réserve le droit d'exclure temporairement ou définitivement un utilisateur en cas de manquements répétés.

Conformément à la loi n°2006-64 du 23 janvier 2006 relative à la lutte contre le terrorisme et à la loi n°2009-1311 du 28 octobre 2009 relative à la protection pénale de la propriété littéraire et artistique sur internet, la Ville de Saran est tenue de conserver pour une durée d'1 an les données concernant les connexions effectuées par les usagers et de les communiquer sur demande aux autorités compétentes.

Fait à Saran, le

Le Maire

